

Réunion ADEME 9/10/2015
Réseau régional méthanisation

Présentation de la procédure
+ délais pour le raccordement
au réseau d'une installation
de production d'électricité



Sommaire

- ▶ Procédure de raccordement - pages 3 - 4
- ▶ La demande de raccordement - pages 5 - 6
- ▶ Après la demande de raccordement - page 7
- ▶ Délais - page 8 - 9
- ▶ Autre cas : pré-études - page 10
- ▶ Contacts - pages 11 - 12

Procédure de raccordement au réseau électrique 1/2

Avant-propos : le législateur légifère, ERDF applique la décision du législateur, la CRE surveille le bon fonctionnement de l'ensemble.

► Note ERDF publique référencée ERDF-PRO-RES_67^E v1*



Fichier PDF

- « Procédure de traitement des demandes de raccordement d'une installation de production d'électricité en Basse Tension (BT) de puissance supérieure à 36 kVA et en Haute Tension A (HTA), au réseau public de distribution d'électricité géré par ERDF »
- *(*) Internet : erdf.fr \ Menu \ Acteurs du marché \ Producteurs d'électricité \ Produire de l'électricité en BT > 36 kVA et HTA \ Raccordement d'une installation > 36kVA \ 1. La demande de raccordement \ [traitement des demandes de raccordement individuel](#) en basse tension de puissance supérieur à 36 kVA et en haute tension A (HTA).*

Procédure de raccordement au réseau électrique 2/2

- ▶ Précédente procédure ERDF-PRO-RES_67E v1 complétée par la procédure publique ERDF-PRO-RES_65E v3* pour les régions relevant d'un Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)
- ▶ Sauf la région Rhône Alpes, S3REnR déposé le 11/06/2015, en attente approbation du préfet (durée moyenne constatée avant signature : 6 mois)
[S3REnR région Auvergne approuvé et publié le 28/02/2013]

Attention : certaines installations de production sont susceptibles d'être raccordées sur des régions administratives limitrophes avec S3REnR.

- ▶ S3REnR :
 - Capacité réservée pour projet production EnR,
 - ↗ Suppression des coûts des ouvrages amonts (postes sources et ouvrages de RTE),
 - ↗ Ajout de la quote-part régionale,
 - ⇨ Coût propre inchangé.



Fichier PDF

- ▶ (*) Internet : erdf.fr \ Menu \ Acteurs du marché \ Producteurs d'électricité \ Produire de l'électricité en BT > 36 kVA et HTA \ Raccordement d'une installation > 36kVA \ 1. La demande de raccordement \ [Conditions de raccordement des installations de production EnR, puissance supérieure à 36 kVA relevant d'un Schéma Régional](#)

La demande de raccordement : Fiches de Collecte 1/2

- ▶ Vous avez reçu les autorisations administratives pour la réalisation de votre projet.
- ▶ Vous pouvez envoyer à ERDF votre demande de raccordement. Ce dossier comprend un formulaire à renseigner et des documents à fournir :
 - **Fiches de Collectes*** dument renseignées,
 - un récépissé de l'ADEME attestant de la réception du dossier complet d'identification < à 3 mois (Arrêté du 19 mai 2011 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz). **Attention : refus obligation d'achat si récépissé ADEME postérieur à la demande de raccordement ERDF.**
 - l'autorisation d'urbanisme (un certificat de non-opposition à déclaration préalable à travaux ou un permis de construire) de votre projet ou la déclaration ou l'autorisation d'exploiter si $P > 12$ MW,
 - un schéma précis de l'installation.



Fichier PDF

- ▶ (*) Internet : erdf.fr \ Menu \ Acteurs du marché \ Producteurs d'électricité \ Produire de l'électricité en BT > 36 kVA et HTA \ Raccordement d'une installation > 36kVA \ 1. La demande de raccordement \ [Fiches de collecte de renseignements pour une pré-étude \(simple ou approfondie\) et pour une offre de raccordement, au réseau public de distribution géré par ERDF, d'une installation de production hors photovoltaïque de puissance > 36 kVA](#)

La demande de raccordement 2/2

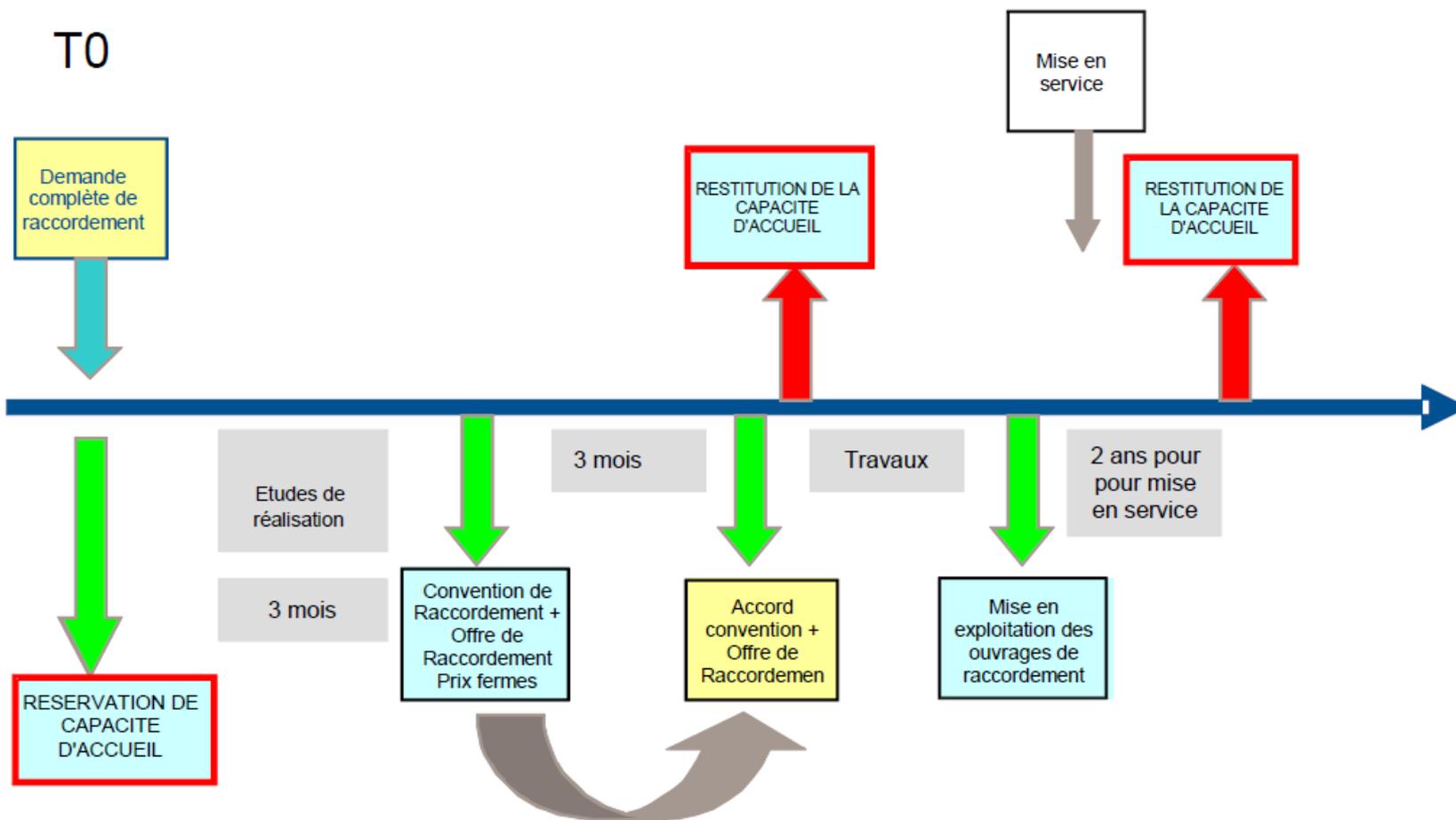
En fonction de la puissance du projet et de sa situation au regard du réseau électrique existant, 2 situations possible (décision ERDF):

- ▶ Soit établissement d'une Convention de Raccordement Directe (CRD) **si** solution de raccordement + coût + délais définis précisément dès la demande de raccordement,
Délais : 3 mois
En règle générale pour les installation dont la puissance est comprise entre 36 et 250 kVA (BT).
- ▶ Soit établissement d'une Proposition Technique et Financière (PTF) + établissement d'une Convention de Raccordement (CR).
Délais PTF : 3 mois + CR (5 mois en BT - 9 mois en HTA)
En règle générale pour les installation de puissance supérieure à 250 kVA (HTA).

Après la demande de raccordement

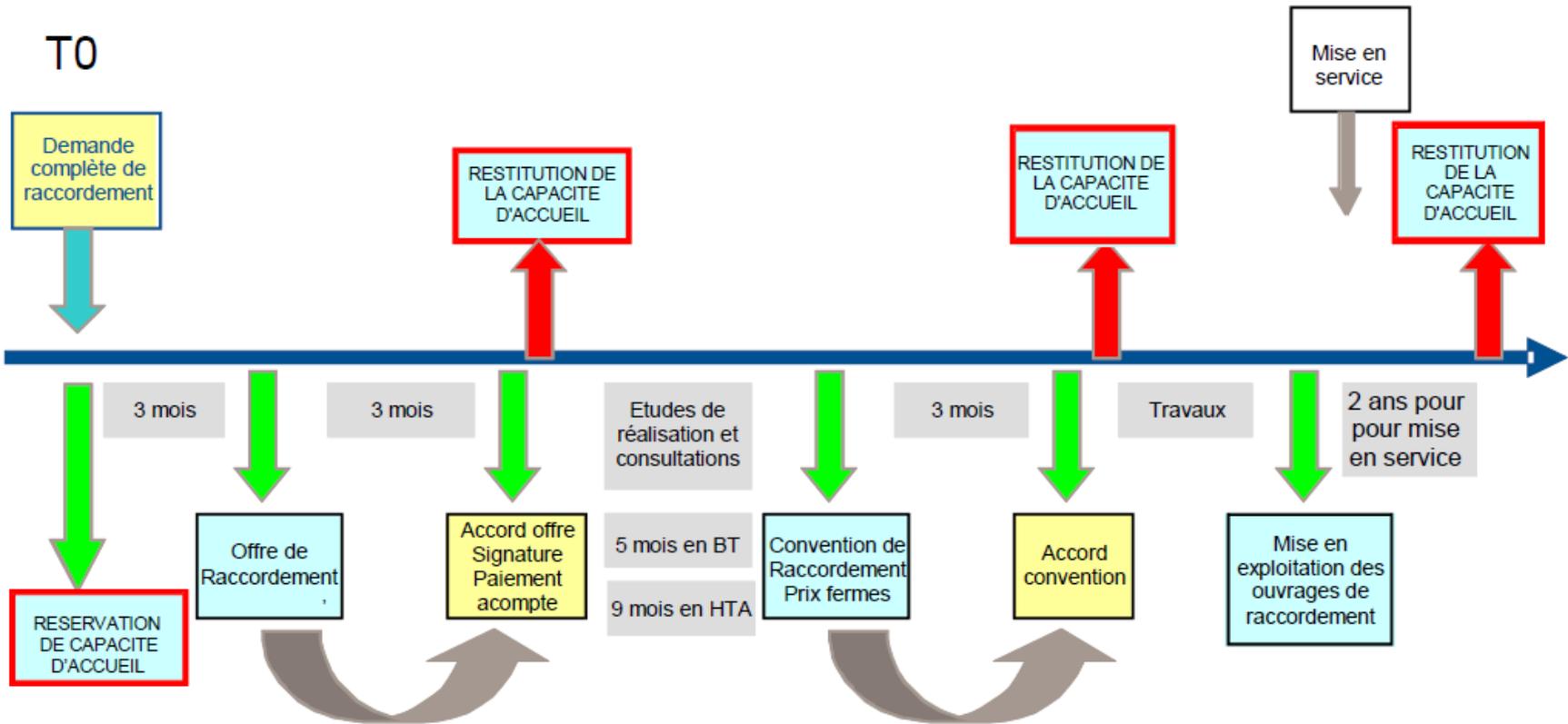
- ▶ Accord CRD ou PTF matérialisé par signature du producteur + paiement acompte
- ▶ Ou accord CR matérialisé par signature du producteur + paiement 2nd acompte
- ▶ Rédaction de la Convention d'Exploitation (CEX) : document qui définit les règles et les relations à respecter pour l'exploitation de l'installation de production
- ▶ Rédaction du Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en injection (CARD-i)
- ▶ Réalisation des travaux ERDF (paiement acompte éventuel)
- ▶ Mise en service de l'installation (paiement solde des travaux)

Délais Convention de Raccordement Directe (CRD)



Exemple durée moyenne du projet BT (si délais travaux 6 mois) : 12 mois

Délais Proposition Technique et Financière (PTF) + Convention de Raccordement (CR)



Exemple durée du projet HTA (si délais travaux 9 mois) : 27 mois

Pour information, la durée moyenne pour le raccordement d'un projet HTA est de 2 à 3 ans.

Autres cas : pré-étude simple ou approfondie (prestation payante)

- ▶ **La pré-étude simple** : cette étude permet une première estimation de la faisabilité du raccordement d'une installation de production de puissance > 36 kVA.
- ▶ Délais d'instruction : 3 mois
- ▶ Coût entre 640 et 1500 €/HT (selon type de raccordement et puissance)

- ▶ **La pré-étude approfondie** : cette étude comprend une étude de raccordement sans engagement de prix et en fonction de l'état de la liste d'attente des raccordements au moment de votre demande.
- ▶ Délais d'instruction : 3 mois
- ▶ Coût entre 1000 et 5000 €/HT (selon type de raccordement et puissance)

Contacts

- ▶ Site internet erdf.fr \ Menu \ Acteurs du marché \ Producteurs d'électricité \ Produire de l'électricité en BT > 36 kVA et HTA \ Raccordement d'une installation > 36 kVA
- ▶  09.69.32.18.00

Raccordement > 36 et < 250 kVA

- Départements 38 en partie/73/74
ERDF-AREPROD-BTSUP36-SILLONALPIN@ERDFDISTRIBUTION.FR
- Départements 01/07/26/38 en partie/42/69
ERDF-AREPROD-BTSUP36-SILLONRHODANIEN@ERDFDISTRIBUTION.FR

Raccordement > 250 kVA

- Région Rhône Alpes ERDF-AREPROD-HTA-RAB@ERDFDISTRIBUTION.FR

- ▶ Coordonnées Accueils Raccordement Producteurs



Fichier PDF

Contacts

- ▶ Pour une puissance = ou < à 36 kVA (petits producteurs), la procédure est allégée.
- ▶  09.69.32.18.00

Raccordement =< 36 kVA

- Départements 38 en partie/73/74
ERDF-AREPROD-INF36-SILLONALPIN@ERDFDISTRIBUTION.FR
- Départements 01/07/26/38 en partie/42/69
ERDF-AREPROD-INF36-SILLONRHODANIEN@ERDFDISTRIBUTION.FR